

25048 Code INSEE	VILLE de BAVANS 25 550 Commune	
---------------------	-----------------------------------	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 362 237.25 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

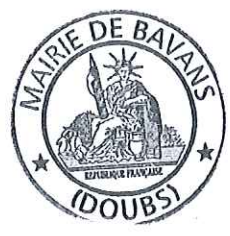
Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	25
VOTES : Contre	0
Pour	25

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	244 184.04 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	118 053.21 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	362 237.25 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-457 198.32 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	187 829.00 €
Besoin de financement F	=D+E -269 369.32 €
AFFECTATION = C	=G+H 362 237.25 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	269 369.32 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	92 867.93 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : 415 000.00 € , subvention : 104 457.00 € ou autofinancement : 53 000.00 €
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Madame Agnès TRAVERSIER, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 21/04/2017 et de la publication le 21/04/2017.

A BAVANS, le 14/04/2017.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 14/04/2017
Publiée le 14/04/2017
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire